**RAPPORT N° 117** 

# CONSEIL DEPARTEMENTAL DES BOUCHES-DU-RHONE

REUNION DE LA COMMISSION PERMANENTE DU 9 Septembre 2016
SOUS LA PRESIDENCE DE MME MARTINE VASSAL

\_\_\_\_\_

RAPPORTEUR(S): MME VALERIE GUARINO

OBJET

Collège de Lançon-Provence : lancement de l'opération

\_\_\_\_

Direction de l'Architecture et de la Construction Service Construction Collèges 04 13 31 22 26

# **PRESENTATION**

#### SITUATION DU DOSSIER

Le Conseil Départemental prévoit la construction d'un collège sur la commune de Lançon de Provence.

Le terrain qui nous est proposé par la ville de Lançon est situé quartier des roquilles, le long de la Route Départementale 15 sur l'emplacement de l'actuel Centre Technique Municipal dont la relocalisation sera prise en charge par la commune. La Commission d'Agrément du Terrain s'est réunie le 12 juillet 2016.

### **OBJET DU PRESENT RAPPORT:**

Le présent rapport a pour objet de soumettre à votre approbation le lancement de l'opération de construction du collège de Lançon de Provence :

- les procédures de passation des marchés de prestations intellectuelles autres que les assurances, et de la maitrise d'œuvre,
- les principaux éléments du programme,
- le montant de l'enveloppe prévisionnelle de l'opération, et de vous informer du lancement des consultations afférentes à l'opération.

# I - PROCEDURE DE PASSATION DES MARCHES DE PRESTATIONS INTELLECTUELLES AUTRES QUE LES ASSURANCES, ET DE LA MAITRISE D'OEUVRE :

Il est nécessaire de lancer les consultations et notamment de fixer le mode de passation des marchés de prestations intellectuelles, autres que les assurances, et de la maîtrise d'œuvre.

Les prestations intellectuelles et certaines prestations nécessaires en cas de dévolution des travaux par corps d'état séparés seront lancées conformément au décret n° 2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics.

#### II - DESIGNATION DE LA MAITRISE D'ŒUVRE :

Le marché de maîtrise d'œuvre sera lancé selon la procédure de concours restreint conformément au décret n° 2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics.

Le nombre de concurrents admis à participer peut être fixé à 5.

#### **III - PROGRAMME DE L'OPERATION**

Le programme de l'opération sera finalisé à l'issue des études préalables.

Il convient de préciser que ce programme intègrera un ensemble d'objectifs de nature à répondre aux préoccupations de développement durable.

Les principaux éléments du programme, dont le détail figure en **annexe 1** du présent rapport, portent sur la construction d'un collège neuf de 750 élèves avec une demipension pour 700 rationnaires, un plateau sportif et 5 logements de fonction. Les principaux éléments du programme sont soumis à votre approbation.

# **ENVELOPPE FINANCIERE**

Le montant de l'enveloppe financière prévisionnelle de l'opération est évalué à 21 752 849,88 €T.T.C. :

- 3 134 711.88 €T.T.C. pour les prestations intellectuelles
- 18 618 138 €T.T.C. pour les travaux.

Ce montant est susceptible d'être révisé dès que les études préalables auront permis de définir les contraintes de réalisation de l'opération.

Une fiche financière, prévisionnelle et détaillée, est jointe en **annexe 2** du présent rapport.

#### **INCIDENCE FINANCIERE**

Cette opération, initialement prévue sur le programme 14014 A – mandat – a une autorisation de programme de 30 100 000 € dont 100 000 € sur l'imputation budgétaire 20-221-2031 et 30 000 000 € sur l'imputation budgétaire 20-221-238.

Il n'y a aucune incidence budgétaire sur cette opération.

Une modification du programme sera proposée lors d'une prochaine session budgétaire sur le programme 14016A – Construction en Maitrise d'Ouvrage Directe, au moyen des variations suivantes arrondies :

N°	N°	Libellé	Imputation	N°d'Autorisatio	Engagement
Programme	d'opération			n de	d'Autorisation
				Programme	de Programme
14014 A	1 012 283	Collège de lançon	20-221-2031	2004-14014A	100 000
			23-221-238		-30 000 000
14016 A	A créer	Collège de Lançon	20-221-2031	2004-14016A	3 135 000
			23-221-231312		18 620 000

## **PROPOSITIONS**

En cas d'avis favorable de votre part, il conviendrait pour le lancement de l'opération de construction du collège neuf de Lançon de Provence :

- d'approuver le principe de construction du collège et d'engager les procédures nécessaires à la réalisation des prestations intellectuelles autres que les assurances, et de la maîtrise d'œuvre.
- de valider les principaux éléments du programme de l'opération conformément à **l'annexe 1** jointe au présent rapport,
- de fixer l'enveloppe financière prévisionnelle de l'opération à 21 752 849.88 € T.T.C. conformément à l'annexe 2, jointe au présent rapport,
- d'approuver la variation de l'autorisation de programme comme indiqué dans le rapport et arrondie à 21 755 000 €TTC,

En cas d'accord de votre part, je lancerai :

- les consultations pour les marchés de prestations intellectuelles, autres que les assurances conformément au décret n° 2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics.
- le marché de maîtrise d'œuvre selon la procédure de concours, conformément au décret n° 2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics en fixant le nombre de concurrents admis à participer à 5.

La signature des transactions par la Présidente ou son représentant interviendra dans le cadre de la délégation accordée par le Conseil Départemental à la Présidente pour la passation des marchés publics du Département (délibération n° 1 du 16 avril 2015 adoptée en vertu de l'article L.3221-11 du CGCT).

Au bénéfice de ces considérations et sur proposition de Madame la déléguée aux Collèges et de Monsieur le délégué aux Marchés Publics et Délégations de Service Public, je vous serais très obligée de bien vouloir prendre la délibération ci-jointe.

Signé La Présidente du Conseil Départemental

Martine VASSAL